

LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE L'UNION POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 4.5.2017 JOIN(2017) 17 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE

{SWD(2017) 150 final} {SWD(2017) 151 final}

FR FR

Table des matières

1.	INTE	RODUC	ΓΙΟΝ	3
2.	UN PAYSAGE EN MUTATION EN AFRIQUE4			
3.	OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'UE			
4.	UNE RELATION POLITIQUE PLUS FORTE			
5.	TRADUIRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES EN ACTIONS			
	5.1.	Bâtir de	es États et des sociétés plus résilients	7
		A.	Prévention des conflits, gestion des crises et consolidation de la paix	7
		B.	Renforcer les systèmes de gouvernance	9
		C.	Gérer la migration et la mobilité	13
	5.2.	Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier pour les jeunes		16
		A.	Attirer des investissements responsables et durables	
		B.	Dynamiser l'Afrique	19
		C.	Transformer l'agriculture et le secteur agroalimentaire de l'Afrique, ainsi que son économie bleue, y compris la pêche	21
		D.	Faire progresser les connaissances et les compétences	24

1. Introduction

2017 sera une année décisive pour le partenariat entre l'Europe et l'Afrique. Dans un paysage mondial en mutation rapide, l'Afrique connaît de profonds changements économiques, politiques et sociaux, et l'importance qu'elle revêt pour les dimensions intérieure et extérieure de la sécurité et de la prospérité de l'Europe est de plus en plus évidente. L'Europe et l'Afrique ont tout à gagner d'un renforcement de leurs liens politiques et économiques, mais elles ont aussi beaucoup à perdre si elles n'agissent pas.

Le 5^e sommet Afrique-UE, qui aura lieu en novembre 2017, constitue une occasion unique pour les dirigeants africains et européens de répondre à ce contexte en mutation ainsi que de remodeler et d'approfondir le partenariat Afrique-UE.

La présente communication propose un cadre d'action commun redynamisé qui pourrait être présenté par l'UE et ses États membres lors du sommet et être intégré dans une feuille de route pour la période 2018-2020. Elle prévoit de renforcer et d'approfondir le partenariat stratégique et de l'axer davantage sur l'action pour plus de prospérité et de stabilité sur les deux continents. Elle définit des priorités d'action et une première série d'initiatives concrètes pour la période 2018-2020 et au-delà, qui seront coordonnées et renforcées avec les États membres de l'UE et développées conjointement avec les partenaires africains, en réponse à l'Agenda 2063¹ de l'Afrique et sur la base de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE². Elle accorde une attention particulière aux aspirations et aux besoins des jeunes, dont la participation au processus global sera fortement encouragée.

Elle contribue à alimenter la réflexion en cours, lancée au moyen de la communication conjointe intitulée «Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique³», qui servira de base aux négociations, qui débuteront en 2018, en vue du renouvellement du partenariat établi de longue date entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en particulier le pilier africain.

Elle s'inspire de cadres internationaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies⁴, le programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) sur le financement du développement⁵ et l'accord de Paris sur le changement climatique⁶. Elle s'inscrit dans la logique des autres politiques pertinentes de l'Union⁷.

¹ UA. Agenda 2063, 2015.

² Stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, 2016 — ci-après dénommée la stratégie globale de l'UE.

³ Communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, JOIN(2016) 52 final.

⁴ Nations unies, Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2015.

⁵ Nations unies, programme d'action d'Addis-Abeba, 2015 (en anglais uniquement).

⁶ Nations unies, accord de Paris, 2015.

⁷ Parmi celles-ci figurent notamment le nouveau consensus européen pour le développement actuellement au stade de proposition, la politique européenne de voisinage, l'agenda européen en matière de migration et le plan d'action de La Valette, le plan d'action de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie et les accords d'association, juridiquement contraignants, qui sont actuellement en vigueur avec les différents pays d'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye) et les pays ACP.

2. UN PAYSAGE EN MUTATION EN AFRIQUE

L'Afrique est présente dans toute sa diversité sur la scène internationale, plus confiante, dynamique et optimiste que jamais.

Au cours des deux dernières décennies, elle a fait des progrès économiques remarquables. Des changements positifs sont en marche dans une série de pays. Un nombre croissant de gouvernements africains et d'organisations régionales jouent un rôle de premier plan face aux enjeux sécuritaires et politiques et au défi que représente la réduction de la pauvreté à l'intérieur de leurs frontières et au-delà, et contribuent plus activement à la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Dans un certain nombre de pays, cela a permis à l'État et à la société de renforcer leur résilience, d'accroître la participation des citoyens à la vie politique et de faire des progrès sur la voie d'une transformation structurelle.

Cependant, ces tendances encourageantes restent souvent fragiles et ne sont pas encore suffisamment inclusives ni durables pour offrir de meilleures perspectives à une grande partie de la population, en particulier aux jeunes, de plus en plus nombreux en Afrique. L'ouverture de l'espace politique dans certains pays contraste avec les tendances régressives observées dans d'autres. Dans plusieurs pays, l'ampleur ou la vitesse des réformes nécessaires après un conflit n'a pas été suffisante, ce qui les a empêchés de se redresser et les a placés dans une situation de fragilité. De nombreux pays se heurtent encore à d'énormes difficultés en matière de développement économique durable et dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles. En effet, la croissance économique globale sur le continent africain connaît actuellement un ralentissement. Au-delà des facteurs locaux, ce sont les problèmes de sécurité transnationaux, en particulier la criminalité organisée (et notamment la traite des êtres humains) ainsi que le terrorisme qui menacent la stabilité régionale et le développement durable. La dégradation de l'environnement, tant terrestre que maritime, les conséquences du changement climatique et les épidémies de maladies infectieuses telles qu'Ebola risquent également de compromettre les progrès. La famine qui sévit au Soudan du Sud, au Nigeria et en Somalie met en évidence les conséquences de l'insécurité, du changement climatique et de la pénurie de nourriture et d'eau ainsi que les liens entre eux. Ces difficultés ont entraîné des déplacements forcés sans précédent en Afrique. Elles ont également provoqué une augmentation de la migration clandestine, avant tout en Afrique même, mais aussi vers l'Europe, ce qui accroît les pressions qui s'exercent sur les responsables politiques et les systèmes de gouvernance de tous les pays concernés.

La dynamique démographique sera l'un des changements structurels les plus importants dans le monde du XXI^e siècle. D'ici à 2050, la population africaine comptera 2,4 milliards de personnes, majoritairement des jeunes⁸. La manière dont ces changements seront gérés politiquement et accompagnés économiquement déterminera l'avenir du continent et d'autres régions du monde.

⁸ Nations unies, <u>World population prospects</u>, 2015 (en anglais uniquement). En revanche, la population de l'UE aura chuté à 500 millions de personnes d'ici à 2050 et sera vieillissante.

D'une part, les projections démographiques en Afrique laissent peu de doute sur la nécessité absolue de créer des millions de nouveaux emplois. Selon ces projections⁹, l'Afrique subsaharienne doit créer 18 millions de nouveaux emplois chaque année jusqu'à 2035 pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, alors que le nombre d'emplois formels créés aujourd'hui est de 3 millions par an. En outre, compte tenu de la taille réduite du secteur formel et de l'absence de systèmes de protection sociale dans la plupart des pays, une majorité de jeunes continuera à se tourner vers l'économie informelle et l'agriculture de subsistance pour survivre.

D'autre part, cette croissance démographique offre potentiellement d'énormes possibilités économiques. Globalement, la consommation privée, alimentée par l'essor de la classe moyenne¹⁰ devrait atteindre 2 000 milliards d'EUR par an en 2025¹¹, et les entreprises situées en Afrique devraient offrir un marché encore plus vaste, avec des niveaux de dépenses qui devraient atteindre 3 300 milliards d'euros par an d'ici à 2025.

3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'UE

Dans ce contexte mondial en mutation, il est clairement dans l'intérêt stratégique de l'UE d'approfondir et d'adapter le partenariat qu'elle a établi de longue date avec l'Afrique.

Au cours des 10 dernières années, l'UE et l'Afrique ont développé un partenariat plus fort et plus politique fondé sur des valeurs et des intérêts communs, consacré dans la stratégie commune Afrique-UE (JAES)¹². Aujourd'hui, l'UE, dans son ensemble, est le principal investisseur étranger en Afrique¹³, son principal partenaire commercial¹⁴, un garant essentiel de la sécurité¹⁵, sa principale source de transferts de fonds¹⁶ et son premier partenaire dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire¹⁷. Un réseau sans cesse plus étroit de contacts humains et d'échanges renforce les liens entre les populations des deux continents.

⁹ FMI, Regional economic outlook, 2015

¹⁰ Banque africaine de développement, <u>Tracking Africa's Progress in Figures</u>, 2014 (en anglais uniquement).

¹¹ McKinsey Global Institute, Lions on the move II, 2016 (en anglais uniquement).

¹² Une stratégie commune Afrique-UE, 2007

¹³ 32 milliards d'EUR de flux d'IDE de l'UE à destination de l'Afrique en 2015 (33 % du total des flux d'IDE destinés à l'Afrique); en 2016, 33,5 % des importations africaines provenaient de l'UE et 41 % des exportations africaines avaient pour destination l'UE. En outre, la BEI fournit plus de 2 milliards d'EUR de financement annuel en Afrique.

L'UE offre un accès libre à son marché à tous les produits des pays les moins développés au moyen des accords de partenariat économique (APE) et de l'initiative «Tout sauf les armes» et à un grand nombre de produits dans le cadre des accords de libre-échange conclus avec l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie et du système de préférences généralisées de l'Union.

¹⁵ À elle seule, la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a permis à l'UE de fournir plus de 2 milliards d'EUR de financement depuis 2004. 7 missions PSDC de l'UE, tant civiles que militaires, sont actuellement déployées en Afrique, y compris l'opération Atalante.

¹⁶ 21 milliards d'EUR de transferts de fonds de l'UE à destination de l'Afrique en 2015 (soit 36 % des flux mondiaux à destination de l'Afrique).

¹⁷ 21 milliards d'EUR d'APD collective (l'UE et ses États membres) en faveur de l'Afrique en 2015 (soit 50 % du total de l'APD en faveur de l'Afrique).

En se fondant sur la stratégie commune Afrique-UE, l'UE devrait poursuivre trois objectifs stratégiques liés:

- un renforcement de l'engagement mutuel et une coopération accrue sur la scène internationale, sur la base de valeurs et d'intérêts communs, y compris dans le cadre des relations bilatérales;
- la sécurité, tant terrestre que maritime, et la lutte contre les menaces transnationales, qui constitue un investissement dans la sécurité sur les deux continents;
- un développement économique durable et inclusif en Afrique, l'objectif étant de créer les emplois dont le continent a besoin et de tirer parti des possibilités qu'un tel développement offre à l'Europe.

4. UNE RELATION POLITIQUE PLUS FORTE

La réalisation d'un programme commun ambitieux passe avant tout par un engagement politique visant à faire passer les relations politiques avec l'Afrique à un stade stratégique supérieur. Pour ce faire, il convient notamment:

- d'approfondir les coalitions sur les questions de gouvernance mondiale, en cherchant à renforcer le dialogue et l'efficacité de la coopération au sein des enceintes internationales. Pour renforcer le rôle des Nations unies et un ordre mondial fondé sur des règles (essentiel à la paix et à la prospérité à venir), l'Union africaine (UA) et le groupe africain au sein des Nations unies sont des partenaires stratégiques et des alliés indispensables. Tous les partenaires ont un rôle à jouer pour améliorer l'efficacité et la représentativité de l'ensemble du système des Nations unies (y compris du Conseil de sécurité), ainsi que l'obligation qui lui est faite de rendre des comptes. Cette coopération devrait viser à réformer et à renforcer les institutions multilatérales, ainsi qu'à développer les accords, les normes et les actions en réponse aux problèmes mondiaux tels que le changement climatique, les épidémies, la pression sur les ressources naturelles, les migrations, la mobilité et les crises humanitaires. Par ailleurs, elle servira à promouvoir et à soutenir l'état de droit et la justice au niveau international, notamment en garantissant la justice et l'obligation pour auteurs de crimes les plus graves de répondre de leurs actes, conformément aux principes énoncés dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
- de renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt commun et sur la base d'interactions politiques fréquentes, en exploitant pleinement le potentiel de la stratégie commune Afrique-UE et d'autres cadres et accords de coopération existants au niveau le plus approprié (multilatéral, continental, régional, national ou local), sur la base du principe de subsidiarité. L'UE et les partenaires africains devraient en particulier redynamiser le dialogue politique au niveau ministériel, non seulement sur des questions de politique étrangère, mais aussi sur les initiatives et les partenariats relevant de politiques sectorielles;
- de donner corps à un partenariat axé sur les personnes, en consolidant les contacts et les échanges entre populations et entre entreprises et en renforçant en particulier la coopération avec les autorités locales, le secteur privé et la société

civile. Vu les difficultés rencontrées, il importe de redoubler d'efforts conjointement. Le dialogue avec tous ces acteurs sera encouragé au cours de la période précédant le sommet et au-delà.

5. TRADUIRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES EN ACTIONS

La politique extérieure de l'UE et l'*Agenda 2063* de l'Afrique (programme de réformes) fournissent les orientations adéquates pour traduire ces objectifs en un programme de réformes s'articulant autour de deux volets principaux, qui visent à:

- bâtir des États et des sociétés plus résilients;
- créer davantage d'emplois et accroître la qualité de ceux-ci, en particulier pour les jeunes.

5.1. Bâtir des États et des sociétés plus résilients

L'Agenda 2063 envisage une Afrique pacifique, sûre et prospère, une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit, et une Afrique où les populations sont acteurs du développement, libérant ainsi le potentiel des jeunes - en particulier des jeunes femmes - et où personne n'est laissé de côté.

Ces aspirations concordent pleinement avec les valeurs et les objectifs de l'Union, et ce à un moment où toute situation de fragilité par-delà ses frontières menace l'ensemble de ses intérêts vitaux.

A. Prévention des conflits, gestion des crises et consolidation de la paix

Jamais auparavant les intérêts de l'UE en matière de sécurité n'ont été aussi étroitement liés à ceux de l'Afrique. En raison du lien direct entre la Libye et le Sahel ou encore entre la Corne de l'Afrique et la région du Golfe, une approche plus stratégique allant au-delà du cadre établi s'impose. Les menaces qui pèsent sur la sécurité maritime dans la mer Rouge, l'océan Indien et le Golfe de Guinée ont des répercussions directes sur l'économie européenne.

Le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée (telle que la traite des êtres humains) ainsi que les menaces plus «traditionnelles» pour la paix et la stabilité (conflits intra-étatiques, conflits locaux concernant les ressources, violences électorales, attaques à main armée, actes de piraterie etc.) constituent tous des symptômes d'une instabilité et d'une fragilité structurelles plus profondes.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063, le continent africain aspire à la paix et à la sécurité. Avec l'adoption de l'«architecture africaine de paix et de sécurité» (AAPS), l'Afrique ambitionne de renforcer les mécanismes visant à garantir la paix et la réconciliation à tous les niveaux, de répondre aux menaces émergentes en matière de paix et de sécurité sur le continent et de mettre en place des stratégies pour financer les besoins de celui-ci en matière de sécurité. Le rapport de Paul Kagame, intitulé «The imperative to reinforce our Union» («La nécessité impérieuse de renforcer notre Union») et le rapport de Donald

Kaberuka, intitulé «Securing predictable and sustainable financing for peace in Africa¹⁸» («Garantir un financement prévisible et durable en faveur la paix en Afrique) sont des jalons importants vers le renforcement accru de ce processus.

Action de l'UE

L'Afrique reste l'un des centres de gravité de l'action de l'UE dans le domaine de la sécurité. Sur 33 opérations civiles et militaires de l'UE achevées ou en cours, 19 ont été déployées en Afrique et cinq des six opérations militaires actuellement menées par l'UE sont déployées en Afrique. Grâce à la seule facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE a pu assurer des financements importants (plus de 2 milliards d'EUR) depuis 2004. Cette aide s'ajoute à d'importants programmes d'assistance liés à la sécurité/la lutte contre le terrorisme/la radicalisation mis en œuvre au niveau national et à d'autres activités menées par l'UE et les États membres. Conformément à la stratégie globale de l'UE, l'Union veut réaffirmer son statut de garant de la sécurité et de partenaire clé de l'Afrique pour la mise en œuvre de l'AAPS et le soutien apporté aux stratégies régionales, contribuant ainsi aux efforts déployés par l'Afrique pour trouver des «solutions africaines aux problèmes africains».

L'UE propose de renforcer le partenariat en redoublant d'efforts pour:

i) approfondir la coordination et le dialogue en:

 mettant sur pied une plateforme collaborative réunissant les partenaires européens et africains ainsi que les Nations unies et les acteurs internationaux pour renforcer la résilience face à l'ensemble des menaces et des crises;

ii) empêcher les conflits en:

- consolidant le soutien apporté à la mise en œuvre intégrale de l'AAPS et au renforcement des capacités africaines;
- améliorant les initiatives de renforcement des capacités de réforme du secteur de la sécurité, notamment au travers des missions de la PSDC¹⁹ et du soutien complémentaire apporté au renforcement des capacités en faveur de la sécurité et du développement;
- améliorant les capacités civiles de faire respecter l'état de droit et la loi ainsi que les moyens permettant aux pays africains de lutter efficacement contre le terrorisme, la piraterie, la radicalisation violente et la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains;
- améliorant la mise en œuvre effective des résolutions, des politiques et des conventions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies grâce à une expertise adaptée;

_

¹⁸ Ce rapport prévoit, en particulier, d'assurer le financement de l'UA par un prélèvement de 0,2 % sur les importations dans les pays africains. Ce mécanisme devrait permettre aux États membres de l'UA de financer intégralement le fonctionnement de la Commission de l'UA et de couvrir 75 % des programmes.

¹⁹ Politique de sécurité et de défense commune.

• facilitant la coopération des experts avec les partenaires africains, notamment au travers de projets de renforcement des capacités, pour améliorer la sécurité maritime et aérienne, par exemple au moyen de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix²⁰;

iii) s'attaquer aux crises et améliorer la gestion des conflits en:

continuant d'aider l'Union africaine, les organisations infrarégionales et les pays lors d'opérations de soutien de la paix grâce aux instruments spécifiques de l'UE tels que la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et les opérations de la PSDC, à leur demande et lorsque cela est jugé nécessaire. Les activités pourraient aussi englober les premières étapes des efforts de consolidation de la paix après un conflit telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Initiatives phares

- Mettre en place une plateforme de coopération réunissant les Nations unies ainsi
 que des partenaires européens, africains et d'autres partenaires internationaux
 pour intensifier le dialogue politique, les discussions stratégiques et les actions
 communes dans le domaine de la prévention des conflits, de la pacification et du
 développement.
- Verser une contribution initiale au fonds pour la paix de l'UA pour autant que sa structure de gouvernance soit en place et poursuivre la coopération avec l'UA et les Nations unies pour mettre en œuvre le plan UA/Kaberuka sur les options en matière de viabilité financière.
- Soutenir les initiatives africaines dans le domaine de la sécurité maritime²¹ en modernisant les stratégies, les outils et les réseaux d'information pour l'appréciation de la situation maritime ainsi que les systèmes policiers et judiciaires.

B. Renforcer les systèmes de gouvernance

Gouvernance, développement et sécurité sont intimement liés. Des sociétés résilientes dotées d'institutions responsables, démocratiques, efficaces et transparentes à tous les niveaux, opérant dans un cadre macroéconomique stable et prévisible et respectueuses des droits de l'homme sont essentielles au développement durable et de la stabilité. De telles sociétés sont aussi les mieux préparées pour s'adapter, répondre et faire face correctement aux changements qui surviennent dans l'environnement économique extérieur ainsi qu'aux changements internes, en fournissant notamment de manière efficace des services à une population en augmentation.

Les progrès en matière de gouvernance sont inégaux. Si la démocratie gagne du terrain, elle doit toutefois être protégée, car l'intégrité du processus électoral est souvent remise en cause et certains dirigeants en place modifient ou tentent de modifier la Constitution pour rester au pouvoir. Les progrès en matière de promotion et de protection des droits de

-

²⁰ Règlement (UE) n° 230/2014, JO L 77 du 15.3.2014.

²¹ Code de conduite de Yaoundé, code de conduite de Djibouti, charte de Lomé.

l'homme sont encore inégaux et variables en raison d'une gouvernance insuffisante, de l'instabilité et des conflits.

La participation inclusive des citoyens au processus décisionnel public et notamment l'engagement des jeunes et des femmes dans les processus politiques formels amélioreront la confiance dans les institutions étatiques. Souvent, ces institutions ne disposent pas non plus des capacités leur permettant de fonctionner efficacement, par exemple dans des domaines tels que la gestion des finances publiques, y compris la transparence des marchés publics et des dépenses et la lutte contre la corruption et la fraude. En particulier, la mobilisation des recettes nationales, condition préalable pour permettre à l'État de remplir son rôle, est souvent en decà des niveaux nécessaires et est compromise par des flux financiers illicites²². Au moins 50 milliards d'USD²³ quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites, ce qui est largement supérieur au montant total de l'aide publique au développement (APD) annuelle.

Dans tous les domaines de la gouvernance, depuis la participation et l'autonomisation jusqu'à la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la qualité des services publics prestés, les services numériques²⁴ et les technologies peuvent jouer - et jouent déjà - un rôle moteur important. Tant l'UE que l'Afrique peuvent tirer parti et apprendre de leurs expériences mutuelles.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063, l'Afrique aspire à être «un continent où les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice et l'État de droit seront pleinement ancrés» et à avoir «des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux». L'Agenda 2063 envisage un développement centré sur la population dans lequel les citoyens participent activement au développement social, économique et politique et dans lequel les institutions sont tenues de rendre des comptes et offrent des services efficaces et efficients, assurés par des professionnels compétents. Avec l'architecture africaine de gouvernance, le continent s'est doté d'un cadre important de coordination et de consolidation de la démocratie. Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un instrument unique propre à l'Afrique, est un pilier central de cette architecture.

Action de l'UE

L'UE est le principal partenaire de l'Afrique en matière de gouvernance, de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme, son engagement solide et de longue date aux niveaux national, régional et continental étant un élément fondamental de cette relation²⁵. Des dialogues politiques structurels ont lieu avec la plupart des pays africains, conformément aux articles sur le dialogue politique des accords d'association respectifs, par exemple l'article 8 de l'accord de Cotonou pour la partie Afrique du bloc ACP. En

²² Flux de capitaux non déclarés générés par la corruption, les activités criminelles, la fraude fiscale et le blanchiment d'opérations commerciales.

²³ Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, 2014

²⁴ Document de travail des services de la Commission, «Digital for Development», SWD(2017)

²⁵ Plus de 3 300 000 000 EUR sont prévus pour 2014-2020 par l'UE.

outre, l'UE apporte un soutien substantiel à la mise en œuvre des engagements africains dans le domaine de la gouvernance, au travers de programmes menés avec des institutions nationales, régionales et continentales, complétés par des actions visant à renforcer la participation des pouvoirs locaux et de la société civile au dialogue politique. L'UE soutient aussi les efforts des pays africains destinés à mobiliser davantage de ressources nationales, à améliorer la gestion des finances publiques et à garantir la viabilité de la dette, notamment par la mise en œuvre de l'approche «Percevoir plus, mieux dépenser»²⁶, reposant sur le programme d'action d'Addis-Abeba.

Forte de cette expérience, l'UE propose de renforcer le partenariat en redoublant d'efforts pour:

i) soutenir la démocratie et promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit en:

- renforçant et en élargissant les dialogues politiques avec les pays partenaires en faisant appel à toutes les dispositions des cadres et des accords existants;
- encourageant la ratification et la mise en œuvre au niveau national des instruments internationaux et de l'UA en matière de défense des droits de l'homme;
- améliorant encore la confiance dans les processus démocratiques par une coopération accrue en matière d'observation électorale, en particulier avec l'UA, dont le suivi des recommandations formulées dans ce cadre;
- renforçant le dialogue et l'échange d'informations, en tirant des enseignements et en dégageant les bonnes pratiques des missions d'observation électorale qui ont coopéré sur le terrain par le passé, des programmes de coopération en matière de démocratie et du soutien à l'architecture africaine de gouvernance, par l'établissement de contacts et l'organisation d'événements conjoints avec tous les acteurs, dont le gouvernement, les partis politiques, les assemblées parlementaires et la société civile, pour partager les expériences et le savoir-faire et définir les moyens de renforcer la démocratie entre les deux continents.

ii) promouvoir une gouvernance responsable, transparente et réactive en:

- soutenant la capacité des institutions à offrir à un nombre croissant de jeunes des possibilités de participer à tous les niveaux de la société;
- augmentant la participation des citoyens aux processus décisionnels, en améliorant la transparence et la responsabilité de l'administration publique ainsi que l'efficacité et la qualité des services publics prestés, notamment par le déploiement de services de gouvernance en ligne, tout en garantissant le respect de la vie privée et un niveau élevé de protection des données à caractère personnel;
- renforçant les efforts conjoints pour faciliter, préserver et élargir l'espace d'engagement de la société civile dans les actions militantes et l'élaboration de politiques;
- œuvrant pour un renforcement du rôle et des capacités des pouvoirs locaux, en particulier pour relever les défis liés à l'urbanisation rapide, notamment en soutenant

²⁶ Document de travail des services de la Commission, <u>'Collect More – Spend Better'</u>, SWD(2015) 198.

la mise en œuvre de la charte africaine sur la gouvernance locale et le HCCL²⁷ et en favorisant les jumelages;

- approfondissant l'émancipation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables par des programmes ciblés qui encouragent leur participation aux processus décisionnels et qui garantissent un accès équitable pour tous à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, une protection sociale durable et appropriée ainsi qu'une couverture sanitaire universelle comprenant la vaccination, les soins de santé génésique et la prévention des maladies transmissibles;
- encourageant la coopération en matière de gestion des finances publiques, en privilégiant notamment les politiques/instruments proactifs de lutte contre la corruption et la fraude et en garantissant des systèmes efficaces de contrôle des finances publiques, le tout en soutenant le développement des capacités dans des domaines tels que les réformes de la politique fiscale, de l'administration fiscale et de la gestion des recettes issues des ressources naturelles ainsi qu'en luttant contre les flux financiers illicites, dans la foulée du programme d'action Addis-Abeba;

<u>iii) développer la résilience face à la dégradation de l'environnement et aux crises</u> humanitaires en:

- redoublant d'efforts pour soutenir les investissements des gouvernements dans la réduction des risques de catastrophes, le renforcement des capacités pour une action rapide, la réaction aux situations de crises liées à des déplacements prolongés et la couverture de besoins de base pour améliorer la résistance, l'adaptation et le rétablissement en cas de stress, de chocs et de traumatismes, y compris en milieu urbain;
- aidant les partenaires africains à lutter contre la vulnérabilité face aux foyers de maladies et à d'autres menaces sanitaires comme la résistance aux antimicrobiens en consolidant notamment les systèmes de santé, en renforçant les capacités de préparation et de réaction aux situations d'urgence²⁸ et en soutenant l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable;
- renforçant la capacité propre de l'Afrique à gérer les défis environnementaux et sociétaux grâce aux technologies et informations spatiales, notamment grâce aux données et aux services fournis par le programme européen d'observation de la Terre Copernicus;
- favorisant de meilleures conditions sociales et environnementales en ce qui concerne l'exploitation de ressources naturelles, y compris lors de l'extraction, du traitement et du recyclage de minéraux.

.

²⁷ Haut conseil de l'Union africaine sur les collectivités locales.

²⁸ Il s'agira notamment de lutter contre les maladies infectieuses liées à la pauvreté dans le cadre du programme de partenariat entre pays européens et pays en développement sur les essais cliniques (EDCTP2).

Initiatives phares

- Renforcer le dialogue et l'échange d'informations sur le soutien à la démocratie en commençant par une conférence conjointe à haut niveau UA-UE sur les processus électoraux, la démocratie et la gouvernance en Afrique et en Europe; conformément aux politiques africaines et européennes, en associant les institutions concernées, dont le Parlement panafricain et le Parlement européen, ainsi que la société civile et les milieux universitaires;
- doubler l'aide à la mobilisation de ressources nationales d'ici à 2020, conformément à l'initiative fiscale d'Addis-Abeba;
- mener une action conjointe pour renforcer la gestion durable des ressources naturelles, notamment par l'élaboration d'une charte commune UE-Afrique.

C. Gérer la migration et la mobilité

La mobilité et la migration soulèvent des questions importantes tant sur le plan de l'économie, que de la sécurité ou de la société aussi bien en Afrique qu'en Europe. Elles peuvent enrichir et consolider les sociétés, mais aussi les déstabiliser si elles ne sont pas gérées correctement. Étant donné que l'Afrique enregistre des niveaux records en matière de flux migratoires et de mobilité - y compris en matière de déplacements forcés - alors que, dans le même temps, l'Europe fait face à une augmentation du nombre de migrants et de demandeurs d'asile en provenance d'Afrique, les deux continents ont reconnu qu'il convenait d'agir davantage pour empêcher notamment les voyages périlleux, réduire le nombre de morts sur les routes migratoires et intensifier leur coopération sur le plan pratique. L'Afrique et l'Europe ont en commun le même intérêt et la même responsabilité et elles appellent toutes deux à des solutions mondiales reposant sur le principe de solidarité et de partage des responsabilités. La Déclaration de New York²⁹ offre un excellent cadre politique pour gérer les mouvements importants de réfugiés et de migrants.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063 l'Afrique aspire à avoir des liens dynamiques et fructueux avec sa diaspora et à être un continent aux frontières sans discontinuité afin de mettre un terme à la fuite des cerveaux ainsi qu'à toutes les formes de migrations illégales et de traite des jeunes tout en encourageant une plus grande mobilité chez, par exemple, les universitaires, les chercheurs et les étudiants, par exemple en soulignant l'importance de la mobilité intra-africaine des jeunes. Parmi les autres priorités figurent l'amélioration des mécanismes de rapatriement de fonds et les politiques responsables en matière de migrations économiques. En outre, l'Afrique aspire à être un continent exempt de traite d'êtres humains et de crime organisé et où d'autres formes de réseaux criminels auront pris fin.

²⁹ Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée le 19 septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Action de l'UE

L'UE aborde la question de la migration dans un esprit de partenariat et de confiance mutuelle par un dialogue et une coopération permanents avec ses partenaires africains. Des cadres de dialogue importants sont déjà en place, comme le dialogue UE-Afrique sur la migration et la mobilité (DMM). D'autres initiatives permettent aux gouvernements et aux institutions d'Europe de se réunir avec leurs homologues d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord («processus de Rabat») et d'Afrique du Nord et de l'Est («processus de Khartoum»). Les dirigeants des 31 pays européens et 35 pays africains, au titre de participants à ces deux processus de dialogue, se sont engagés en faveur d'un plan d'action ambitieux à La Valette en novembre 2015.

L'approche la plus innovante et la plus ambitieuse de l'UE pour gérer efficacement la migration est le *cadre de partenariat*³⁰, qui propose une structure de coopération pratique pour la lutte contre les causes profondes de la migration et la gestion de la migration entre l'UE et les pays tiers d'origine et de transit, dans le respect total des obligations humanitaires et des obligations liées aux droits de l'homme. Dans l'esprit du cadre de partenariat, l'UE et ses États membres ont récemment intensifié leurs efforts vis-à-vis de leurs partenaires d'Afrique du Nord afin de sauver plus de vies en Méditerranée et de gérer plus efficacement les flux migratoires. Il en a résulté la communication conjointe: «La migration le long de la route de la Méditerranée centrale - Gérer les flux migratoires, sauver des vies³¹», et cette volonté de redoubler d'efforts a de nouveau été confirmée par le Conseil européen dans la déclaration de Malte³² sur la manière de remédier à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale.

Le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique³³ est un outil essentiel pour tenir les engagements pris à La Valette, tout comme il demeure d'une importance capitale pour l'approche fondée sur le cadre de partenariat. Doté de plus de 2,6 milliards d'EUR³⁴ et couvrant la région du Sahel et du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord, ce fonds s'attaque aux causes profondes de la déstabilisation, de la migration irrégulière, des déplacements forcés³⁵ et de la traite des êtres humains en soutenant la création d'emplois et le développement économique, la résilience, la gestion de la migration ainsi que la stabilité et la gouvernance.

³⁰ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil et à la Banque européenne d'investissement relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration [COM(2016) 385 final].

³¹ Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil - La migration le long de la route de la Méditerranée centrale - Gérer les flux migratoires, sauver des vies. JOIN(2017) 4.

³² http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/01/03-malta-declaration/

³³ Décision C(2015) 7293 final de la Commission du 20 octobre 2015.

³⁴ Le Fonds européen de développement est la principale source de financement et des contributions ont été annoncées par des États membres ainsi que par d'autres bailleurs de fonds. Une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'EUR est annoncée en 2017 pour le volet Afrique du Nord du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Elle sera consacrée en priorité aux projets en matière de migration concernant la Libye.

³⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie - Les déplacements forcés et le développement [COM(2016) 234].

Au-delà de ces processus et de ces initiatives, le plan d'investissement extérieur européen proposé³⁶ (PIE) sera, pour l'UE, le moteur le plus puissant de promotion de l'investissement et de la création d'emplois en Afrique - il contribuera à une croissance durable et ciblera directement les causes profondes de la migration et des déplacements forcés.

Dans ces structures existantes, l'UE propose d'approfondir le partenariat en poursuivant les efforts prévus au titre de l'approche du cadre de partenariat ainsi que de:

i) s'attaquer aux flux migratoires régionaux et aux défis transfrontières connexes en:

- soutenant l'adoption et l'internalisation de cadres réglementaires propices à la migration légale et à la mobilité en Afrique;
- remédiant aux déplacements forcés et en promouvant la protection internationale sur la base du principe du partage des responsabilités, en favorisant la préservation et la valorisation du capital humain des personnes contraintes de fuir leur foyer, en assurant leur protection et, enfin, en fournissant des avantages en termes de développement aux populations déplacées et à leurs communautés d'accueil;
- renforçant la coopération en matière de gestion des frontières, notamment grâce au concept de gestion intégrée des frontières;
- collaborant en vue de l'achèvement des pactes mondiaux en 2018 et en coopérant étroitement avec les organisations internationales concernées;

<u>ii) maximiser les dividendes de la migration régulière et de la mobilité et leur</u> potentiel en tant que moteur du développement par:

- un soutien accru aux travaux de l'Institut africain pour les transferts de fonds;
- une amélioration de la connaissance, du fonctionnement et de la capacité de la diaspora africaine en tant qu'acteur du développement;
- un soutien accru aux investissements et à l'entrepreneuriat de la diaspora dans les pays d'origine;
- une plus grande mobilité des étudiants et des chercheurs;

iii) améliorer la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière en:

 soutenant la mise en œuvre de cadres législatifs globaux couvrant tous les aspects de la traite des êtres humains et du trafic de clandestins, conformément à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, notamment en renforçant la coopération dans la lutte contre les réseaux de passeurs et de trafiquants;

Bruxelles, le 14.9.2016 [COM(2016) 581 final].

³⁶ Proposition de la Commission de règlement relatif au Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et instituant la garantie FEDD et le fonds de garantie FEDD [COM(2016) 586]; Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement - Renforcer les investissements européens pour l'emploi et la croissance: vers une deuxième phase du Fonds européen pour les investissements stratégiques et un nouveau plan d'investissement extérieur européen.

- mettant en place des mesures adéquates visant à gérer les flux migratoires entrants, sortants et de transit, y compris en promouvant l'instauration de systèmes fiables d'enregistrement de l'état civil/d'identification et de procédures garantissant le respect des droits des migrants et du principe de non-refoulement;
- empêchant et en décourageant le recours à des circuits de migration irréguliers et en renforçant la coopération pour faciliter le retour et la réintégration durable des migrants irréguliers, tout en promouvant des solutions de migration et de mobilité régulières.

Initiatives phares

- Soutenir les initiatives africaines sur la migration et la mobilité régulières en Afrique, dont le soutien à l'élaboration du protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique et du protocole lié au droit spécifique à la nationalité et à l'éradication de l'apatridie en Afrique; soutenir les régimes de protection sociale, notamment la transférabilité des droits sociaux, et les mécanismes de transférabilité et de reconnaissance des compétences et qualifications.
- Accroître la coopération Afrique-UE en matière de lutte contre les réseaux de passeurs et de trafiquants, en soutenant notamment l'adhésion des États africains à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, ainsi que leur mise en œuvre.

5.2. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier pour les jeunes

Dans l'Agenda 2063, l'Afrique envisage un changement de paradigme rendant possible un continent de prospérité partagée, qui dispose des moyens et des ressources nécessaires pour piloter son propre développement et où les économies sont structurellement transformées au travers de l'industrialisation, de la fabrication et de l'apport d'une valeur ajoutée pour créer une croissance partagée grâce au développement du secteur privé, à l'entrepreneuriat et à des emplois décents pour tous.

Pour que ce changement de paradigme devienne une réalité, l'UE accompagne l'industrialisation de l'Afrique avec, comme objectif final, la création de richesse grâce à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en privilégiant une augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et des investissements de qualité dans les secteurs à valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, notamment dans le secteur agroalimentaire, dans le respect des droits du travail adoptés au niveau international et de conditions de travail décentes et en mettant l'accent sur l'émancipation des femmes. Dans le même temps, il est capital de faire en sorte que la transformation économique tienne compte des défis et des possibilités liés au changement climatique et à la viabilité environnementale.

A. Attirer des investissements responsables et durables

La stabilité macroéonomique, la création de marchés régionaux, un climat d'investissement approprié et une économie diversifiée apportant une valeur ajoutée sont indispensables pour le développement économique et la création d'emplois décents.

Le secteur privé présente le plus fort potentiel de création d'emplois et il est donc essentiel d'attirer des investissements privés - nationaux et étrangers - responsables en Afrique. Pour ce faire, il convient de développer des systèmes financiers stables et ouverts pour augmenter les crédits au secteur privé et instaurer un climat propice aux investissements, tout en encourageant un comportement responsable de la part des investisseurs, dans le respect des normes sociales et environnementales et d'une bonne gouvernance d'entreprise.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063, l'Afrique aspire à devenir «un continent dans lequel la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraînera la croissance des échanges et des investissements». Cela se traduit par la nécessité de promouvoir des «politiques macroéonomiques qui favorisent la croissance, la création d'emplois, les investissements et l'industrialisation» et de «développer le secteur privé en Afrique grâce à l'engagement et à un climat propice, favorisant les entreprises panafricaines grâce à la croissance de centres de fabrication régionaux et à l'amélioration du commerce intra-africain».

Action de l'UE

L'UE travaille activement avec les partenaires africains pour développer l'environnement économique et le climat des investissements, faire progresser le processus d'intégration économique de l'Afrique aux niveaux national, régional et continental et lever des investissements publics et privés sur tout le continent. Le fait de dynamiser notamment les investissements privés en complément de ressources publiques rares est indispensable et est au cœur du PIE.

L'UE propose de renforcer encore le partenariat pour:

i) stimuler des investissements massifs à la fois responsables et viables en Afrique notamment dans le cadre du PIE proposé en:

- favorisant un climat prévisible et propice en Afrique pour des investissements responsables et viables, par le dialogue avec les pays africains et le secteur privé;
- soutenant des infrastructures de base, notamment dans des secteurs comme l'énergie durable, l'eau, les transports, les technologies de l'information et des communications, l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles et la croissance bleue, les infrastructures sociales et le capital humain, ce qui supposera des partenariats avec l'industrie de l'UE, en particulier dans les domaines où elle est numéro un mondial;
- soutenant les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises et les jeunes pousses d'Afrique au moyen de structures et de services de soutien aux entreprises locales;

- collaborant avec des institutions financières internationales et des banques de développement pour mobiliser des ressources sur les marchés des capitaux, en mettant l'accent sur les secteurs à valeur ajoutée présentant le potentiel le plus élevé de création d'emplois durables et de développement à faible émission de carbone, et en tirant parti des possibilités offertes par l'économie verte, bleue et circulaire;
- en encourageant la responsabilité sociale des entreprises, l'entrepreneuriat social et les cadres de conduite responsable des entreprises;

ii) dynamiser les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique en:

- mettant sur pied un dialogue structuré avec le secteur privé européen et africain, par l'intermédiaire d'une plateforme pour des entreprises viables en Afrique (Sustainable Business for Africa - SB4A) dans le cadre du PIE, des forums d'entreprises et des missions diplomatiques à vocation économique d'investisseurs européens en Afrique;
- renforçant davantage les relations commerciales UE-Afrique en faisant en sorte que les partenaires puissent tirer pleinement parti du cadre stable et prévisible offert par les accords de partenariat économique (APE), les accords de libre-échange et d'autres régimes commerciaux préférentiels, dans le contexte d'un système renforcé d'échanges multilatéraux. Ces relations profiteront aussi du réexamen de la stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce;

iii) soutenir l'ambition de l'Afrique de construire un véritable marché intérieur africain en:

- favorisant les échanges par une réforme douanière durable et une aide à la modernisation;
- renforçant davantage l'«infrastructure de la qualité panafricaine (PAQI)»³⁷ en mettant particulièrement l'accent sur le déploiement d'un système de normalisation panafricain inspiré par les bonnes pratiques du marché unique de l'UE;
- soutenant les préparatifs en vue d'une zone continentale de libre-échange en Afrique.

Initiatives phares

- Générer des investissements massifs de l'UE en Afrique au moyen du plan d'investissement extérieur proposé, qui devrait mobiliser 44 milliards d'EUR d'investissements jusqu'en 2020, soutenu par un dialogue structurel avec le secteur privé européen et africain dans le cadre de la plateforme SB4A. Des synergies seront recherchées avec des initiatives nationales similaires menées par des États membres de l'UE et avec des initiatives prises au niveau multilatéral, notamment le «pacte avec l'Afrique» du G20.
- Favoriser un climat plus prévisible et propice aux investissements en Afrique, notamment par l'adoption de principes directeurs communs à l'Afrique et à l'UE pour l'élaboration de politiques d'investissement.

³⁷ L'infrastructure de la qualité panafricaine, officiellement inaugurée en 2013, vise à renforcer le développement et la mise en œuvre des politiques africaines en matière de normes, de mesures, d'évaluation de la conformité et d'accréditation.

• Soutenir la stratégie numérique de l'Afrique en mettant l'accent sur le déploiement de services, d'initiatives et d'investissements pour la gouvernance en ligne qui facilitent le développement de l'agro-industrie par l'accès aux données sur les marchés, le climat et l'environnement et l'utilisation de celles-ci, et sur le développement d'un environnement ouvert pour la recherche numérique afin de renforcer les compétences et les connaissances.

B. Dynamiser l'Afrique

Réaliser l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne en Afrique, y compris dans les zones rurales, est également l'occasion d'engendrer un développement inclusif et de créer des emplois sur les deux continents, en prenant en considération le défi climatique. Il est dans notre intérêt commun de renforcer la coopération fondée sur les valeurs communes qui sous-tendent la transition vers une énergie propre que l'UE défend et dont elle montre la voie au niveau mondial.

La demande d'approvisionnement en électricité devrait tripler dans toute l'Afrique d'ici à 2030³⁸ en raison de la croissance économique et démographique ainsi que de l'urbanisation. Quelque 700 millions de personnes, essentiellement en Afrique subsaharienne, n'ont actuellement pas accès aux formes modernes d'énergie et ni les taux d'électrification actuels ni la croissance annuelle du PIB ne sont jugés suffisants pour garantir un accès universel à l'énergie. Les abondantes ressources énergétiques autochtones durables de l'Afrique dépassent toutefois largement les besoins actuels et futurs du continent. La réalisation du potentiel de l'Afrique dépend de l'accroissement de la production d'électricité et d'une utilisation plus efficace de l'énergie, de meilleures interconnexions transfrontières, y compris avec l'Europe, et de la mise en place d'un cadre d'action approprié pour réguler le secteur de l'énergie. Les investissements nécessaires pour répondre à cette demande ne peuvent être uniquement couverts par des fonds publics.

Vision africaine

L'Afrique est déterminée à participer aux efforts mondiaux d'atténuation du changement climatique qui soutiennent et élargissent la marge de manœuvre en matière de développement durable sur le continent. Parmi ces efforts figurent notamment des mesures établies dans les contributions déterminées au niveau national des pays africains dans le domaine du changement climatique. Dans l'Agenda 2063, l'Afrique envisage «l'exploitation de toutes les ressources énergétiques de l'Afrique afin de garantir l'accès de toutes les industries et institutions et de tous les ménages africains à une énergie moderne, efficace, fiable, rentable, renouvelable et respectueuse de l'environnement».

Action de l'UE

L'UE coopère avec l'Afrique dans le domaine de l'énergie depuis de nombreuses années et pilote les efforts réalisés dans le cadre de la Décennie de l'énergie durable pour tous³⁹,

-

³⁸ IRENA, 2015.

³⁹ En 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a lancé la Décennie de l'énergie durable pour tous (2014-2024).

l'objectif étant d'accroître la production et la distribution d'électricité en augmentant la part des énergies renouvelables et en réduisant la proportion des combustibles fossiles dans la production totale d'énergie.

L'UE a fixé des objectifs ambitieux pour sa coopération en matière d'énergie durable avec l'Afrique subsaharienne⁴⁰, contribuant également à la réalisation des objectifs de la COP 21: d'ici à 2020, l'UE soutiendra l'accès de 30 millions de personnes à l'énergie durable, par l'apport d'une capacité de génération d'énergies renouvelables de 5 GW et l'économie de 11 millions de tonnes de CO₂ par an, à l'appui de l'initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI).

Dans le cas de l'Afrique du Nord, le partenariat dans le domaine de l'énergie continue à se développer au niveau régional dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Au niveau bilatéral, l'UE collabore avec les pays nord-africains par l'intermédiaire d'un large éventail de programmes financiers et d'assistance technique et, dans le cas spécifique de l'Algérie, un des principaux fournisseurs d'énergie, dans le cadre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie.

L'UE propose de renforcer le partenariat en redoublant d'efforts pour:

i) promouvoir les investissements publics et privés dans les énergies renouvelables en Afrique, en particulier dans le cadre du plan d'investissement extérieur proposé, en:

- facilitant la coopération public-privé au moyen d'une plateforme à haut niveau afin que l'accélération des investissements du secteur privé en Afrique présente de nombreux avantages du point de vue économique;
- jouant un rôle de catalyseur, en aidant les gouvernements africains à créer un environnement plus favorable au secteur de l'énergie. En se fondant sur ses cadres stratégiques globaux en matière d'énergie et de changement climatique, notamment sur son dernier train de mesures intitulé «Une énergie propre pour tous les Européens» ⁴¹, l'UE peut partager avec ses partenaires africains, en fonction des besoins, ses nombreuses expériences, connaissances et bonnes pratiques en matière d'analyse des politiques et de réglementation, afin de parvenir à une production d'énergie durable et à une modernisation des systèmes énergétiques et, le cas échéant, à l'intégration des marchés régionaux;
- contribuant à développer l'intégration régionale des marchés énergétiques en Afrique, par l'harmonisation des réglementations sur l'électricité;
- promouvant les interconnexions transfrontières, y compris avec l'Europe, en vue de garantir un approvisionnement énergétique fiable et abordable;

(ii) renforcer les alliances stratégiques et la collaboration, en:

• intensifiant le dialogue et la coordination dans le cadre du partenariat stratégique UE-Afrique dans le secteur de l'énergie, avec les États membres de l'UE dans le cadre de l'initiative de l'UE pour l'énergie (EUEI) et avec des initiatives et partenaires clés

 $^{^{40}}$ Les fonds de l'UE prévus pour la période 2014-2020 s'élèvent à plus de 2,7 milliards d'EUR.

⁴¹ COM(2016) 860 final.

tels que le G20, le G7, l'initiative relative à l'énergie durable pour tous (SE4All) et l'initiative de USAID «Power Africa», afin de favoriser la coopération;

- établissant des partenariats avec les autorités locales dans le cadre d'une approche ascendante de la transition vers une économie et une société sobres en carbone et résilientes face au changement climatique au niveau mondial, notamment dans le cadre d'initiatives telles que la Convention mondiale des maires (qui s'appuie sur la réussite de la Convention des maires de l'UE) et l'extension de ses volets régionaux en Afrique;
- renforçant la collaboration entre chercheurs et innovateurs dans le cadre du dialogue stratégique UE-Afrique à haut niveau dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation.

Initiatives phares

- Fournir la contribution de l'UE à l'AREI et atteindre une capacité de génération d'énergies renouvelables de 5 GW d'ici à 2020 tout en permettant à 30 millions d'Africains d'accéder à une énergie durable et en économisant 11 millions de tonnes de CO₂ par an.
- Lancer une nouvelle initiative visant à faciliter la coopération public-privé entre l'UE et l'Afrique destinée à accroître les investissements dans le secteur de l'énergie durable en Afrique au moyen d'une plateforme à haut niveau afin d'instaurer un climat plus favorable aux investissements et de réduire les risques liés aux investissements privés, et de faciliter le partage des connaissances en matière de modèles commerciaux et de financement innovants ainsi que l'échange de bonnes pratiques concernant la mobilisation de fonds publics.
- Lancer un nouveau partenariat UE-Afrique de la recherche et de l'innovation en matière de changement climatique et d'énergie durable, axée sur le déploiement ⁴² des énergies renouvelables et sur le renforcement des capacités en la matière et en matière d'efficacité énergétique, ainsi que sur les services climatiques.
 - C. Transformer l'agriculture et le secteur agroalimentaire de l'Afrique, ainsi que son économie bleue, y compris la pêche

L'agriculture, et notamment l'élevage, la pêche et l'aquaculture, est essentielle pour l'Afrique. Elle représente la principale source de revenus pour environ 90 % de la population rurale du continent et constitue, d'après les estimations, un moyen de subsistance pour 75 % de la main-d'œuvre, dont la moitié sont des femmes. La productivité demeure peu élevée et repose sur une agriculture de subsistance à petite échelle et sur la pêche artisanale. Le manque de capitaux, la gestion non durable des ressources, les problèmes relatifs à la propriété foncière et l'insécurité maritime sont les principaux obstacles à la croissance requise. L'Afrique perd plusieurs milliards d'euros en raison de la surexploitation des stocks halieutiques et de la gouvernance insuffisante

_

⁴² Conformément au COM(2016) 763.

de la pêche. Par ailleurs, les répercussions du changement climatique (actuelles et attendues) exercent une pression supplémentaire sur ces secteurs.

L'exploitation du potentiel des secteurs de la production alimentaire semble être l'une des meilleures façons de lutter contre l'insécurité alimentaire, de créer de l'emploi et des sources de revenus et de permettre à des centaines de millions d'Africains, en particulier les jeunes, de se prendre en charge.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063, l'Afrique envisage de «transformer, faire croître et industrialiser son économie, notamment grâce à la valeur ajoutée que représentent les ressources naturelles, les plans de productivité et les chaînes de valeur régionales», tout en promouvant «la mise en œuvre de politiques industrielles à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les micro, petites et moyennes entreprises ⁴³ et sur les entreprises agroalimentaires» et «les stratégies visant à stimuler la croissance des économies bleue/maritime et verte de l'Afrique» ⁴⁴.

Action de l'UE

L'UE est l'un des principaux partenaires de l'Afrique pour le développement de l'agriculture et de l'économie bleue⁴⁵. Son action vise à renforcer le rôle des chaînes de valeur responsables dans les programmes de développement rural et maritime, ainsi que le cadre réglementaire et stratégique y afférent, tout en gérant les ressources précieuses telles que l'eau et les terres de manière durable.

L'UE entend renforcer le partenariat en redoublant d'efforts pour:

i) favoriser un développement responsable et durable des chaînes de valeur en:

- facilitant les investissements du secteur privé tout au long des chaînes de valeur de l'agroalimentaire, en s'appuyant sur des initiatives telles que l'instrument de financement de l'agriculture (AgriFI), le plan d'investissement extérieur européen proposé (PIE) et le guide de l'OCDE et de la FAO pour des chaînes d'approvisionnement agricoles responsables;
- aidant l'Afrique à profiter des possibilités offertes par le marché pour la production alimentaire africaine. Les APE offrent de larges perspectives, notamment un libre accès au marché de l'Union, des règles souples en matière d'approvisionnement en facteurs de production, un dialogue et une coopération dans le secteur agricole, ainsi que des plans de mise en œuvre des APE. Pour les pays les moins avancés sans APE, un accès au marché en franchise de droits est fourni dans le cadre de l'initiative «Tout sauf les armes». L'UE continuera également à soutenir le renforcement des capacités

⁴³ Micro, petites et moyennes entreprises.

⁴⁴ La transformation de l'agriculture africaine est inscrite dans le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La déclaration de Malabo de l'Union africaine sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014) donne un nouvel élan au PDDAA et une orientation à l'agriculture sur le continent pour les dix prochaines années.

⁴⁵ Plus de 4,2 milliards d'EUR sont prévus par l'UE pour la période 2014-2020 afin de soutenir des actions liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à l'agriculture et à la pêche durables en Afrique.

- de l'Afrique pour ce qui est du respect des normes de qualité et de sécurité, y compris pour les questions sanitaires et phytosanitaires;
- augmentant la productivité durable du secteur africain de la pêche, en étendant selon les besoins le réseau d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et les pays africains, et en améliorant la capacité des partenaires africains en matière de gestion durable de la pêche et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par la coopération et le dialogue conformément au règlement INN de l'UE⁴⁶;
- promouvant la mise en œuvre d'actions pour le climat dans l'agriculture africaine conformément aux contributions déterminées au niveau national des pays africains;
- promouvant l'intégration effective de l'adaptation au changement climatique, de la préservation et du rétablissement de la biodiversité ainsi que de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques agricoles africaines, notamment par le rétablissement des écosystèmes et la mise en place de solutions fondées sur la nature;

(ii) favoriser les compétences, l'innovation et la recherche collaborative en:

- augmentant la mobilisation de l'expertise européenne et africaine dans les domaines de la recherche et de l'innovation, en particulier en renforçant la mise en œuvre de la feuille de route Afrique-UE sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (FNSSA), du futur partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) et de l'Alliance de l'ensemble de l'océan Atlantique en matière de recherche et d'innovation (All Atlantic Ocean Research and Innovation Alliance);
- renforçant l'enseignement et la formation professionnels dans le domaine des activités entrepreneuriales agricoles et agroalimentaires, en s'appuyant sur le soutien antérieur et en cours aux organisations d'agriculteurs;
- intensifiant le soutien à l'accès des petits agriculteurs au financement et à la connectivité, ainsi qu'à l'utilisation des services numériques relatifs à l'agriculture en ligne en vue de stimuler la productivité et les revenus.

Initiatives phares

• Favoriser le développement des chaînes de valeur en facilitant les investissements responsables pour une agro-industrie et une économie bleue durables, en utilisant les divers instruments disponibles, dont l'AgriFI et le plan d'investissement extérieur européen proposé.

-

⁴⁶ Règlement (CE) n° 1005/2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

⁴⁷ Roadmap towards a jointly funded EU-Africa Research & Innovation Partnership on Food and Nutrition Security and Sustainable Agriculture (Feuille de route pour un partenariat conjointement financé par l'UE et l'Afrique en matière de recherche et d'innovation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable), Addis-Abeba, 4 et 5 avril 2016.

- Générer des investissements européens et africains pour soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'agriculture par l'intermédiaire du partenariat UE-Afrique de la recherche et de l'innovation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable et accroître le recours des populations locales aux nouvelles technologies afin d'augmenter les revenus agricoles et d'améliorer la nutrition.
- Étendre selon les besoins le réseau d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et les pays africains.

D. Faire progresser les connaissances et les compétences

Bien que la participation à l'éducation dans la plupart des pays africains ait considérablement augmenté au cours des dernières décennies, plus de 20 % des enfants africains, en particulier les filles, n'achèvent toujours pas leurs études primaires; quelque 50 % n'ont pas accès à l'enseignement secondaire et seuls 7 % ont accès à l'enseignement supérieur. Les niveaux actuels de l'apprentissage de base, nécessaire pour que les jeunes puissent poursuivre leurs études dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'enseignement supérieur, sont encore très bas. De nombreux jeunes qui réussissent à achever leurs études primaires et secondaires ne disposent pas des connaissances et compétences dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études et être des citoyens actifs, responsables et productifs.

Il existe une inadéquation entre, d'une part, les compétences acquises par les jeunes dans le cadre de l'EFP et de l'enseignement supérieur et, d'autre part, les compétences nécessaires dans le cadre de leur vie professionnelle. Les systèmes d'enseignement et d'EFP doivent être mieux adaptés aux besoins du marché du travail, plus étroitement liés au développement social et industriel, plus innovants et de meilleure qualité. Bon nombre de jeunes travaillant dans le secteur informel ou devant créer leurs propres moyens de subsistance, il est essentiel qu'ils aient accès à l'éducation et à la formation à l'entrepreneuriat ainsi qu'à des services d'aide aux entreprises pour pouvoir intégrer le secteur formel.

Le fait de mieux associer l'éducation, l'innovation et la recherche permettra de renforcer la contribution de l'éducation à l'emploi et au développement durable, en particulier pour ce qui est de l'enseignement ouvert et à distance.

Vision africaine

Dans l'Agenda 2063, l'Afrique envisage de «catalyser la révolution de l'éducation et des compétences et à promouvoir activement les sciences, la technologie, la recherche et l'innovation, afin d'acquérir les connaissances, le capital humain, les capacités et les compétences nécessaires pour stimuler l'innovation».

Action de l'UE

L'UE est un partenaire de longue date de l'Afrique dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance et de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, y compris pour

ce qui est de l'EFP et de l'apprentissage de l'entrepreneuriat⁴⁸, ainsi que dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

L'UE promeut l'égalité des chances, la réduction des inégalités et l'augmentation de l'employabilité grâce à la cohésion sociale, à l'équité, à la diversité, à l'inclusivité et à la suppression des inégalités hommes-femmes.

L'UE propose de renforcer le partenariat en redoublant d'efforts pour:

i) soutenir un enseignement de qualité à tous les niveaux en:

- renforçant les efforts conjoints visant à faciliter l'accès de tous les enfants, en particulier les filles, à l'enseignement primaire et secondaire et à garantir que tous achèvent leurs études, au moyen de programmes bilatéraux et du Partenariat mondial pour l'éducation;
- abordant les questions de genre et les questions liées à l'éducation, y compris la violence sexiste, dans le cadre d'une initiative de l'UE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- encourageant davantage la participation des pays africains au programme Erasmus+, en renforçant la mobilité du personnel et des étudiants ainsi que la coopération universitaire, ce qui permettra d'améliorer les compétences des étudiants et la qualité et la pertinence de l'enseignement;
- continuant à soutenir la mobilité régionale et en augmentant le soutien à l'harmonisation de l'enseignement supérieur grâce à des programmes transfrontières, à la reconnaissance des qualifications, à l'amélioration de l'assurance qualité, à l'innovation et à un projet «Tuning» renforcé;

<u>ii) étendre le soutien à l'enseignement et à la formation professionnels et à l'entrepreneuriat en:</u>

- mettant en place une facilité EFP de l'UE qui fournira une expertise de haut niveau aux acteurs nationaux en vue de soutenir la transition vers des systèmes d'EFP davantage axés sur la demande et adaptés aux besoins et aux possibilités du marché du travail:
- soutenant la mobilité et le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur dans le cadre du programme Erasmus+ et en élaborant des projets pilotes afin d'étendre les programmes de mobilité Erasmus+ concernant l'EFP à l'Afrique;
- soutenant les projets de renforcement des capacités promouvant la participation active des femmes et des jeunes à la société et à l'économie, notamment en améliorant l'apprentissage non formel et en renforçant les synergies entre les systèmes éducatifs et le marché du travail;

_

⁴⁸ Pour la période de programmation actuelle (2014-2020), l'UE soutient des programmes bilatéraux en matière d'éducation et d'EFP en Afrique à hauteur d'environ 1,34 milliard d'EUR. Pour cette même période, elle soutient également l'éducation en contribuant à des initiatives mondiales telles que le Partenariat mondial pour l'éducation, pour un montant de 375 millions d'EUR.

 soutenant le développement des compétences et de la culture numériques et le recours aux technologies et aux services numériques afin de fournir un enseignement tourné vers l'avenir, inclusif et de qualité. Les capacités et les compétences des entrepreneurs, y compris des femmes, en matière d'utilisation des technologies numériques pour développer des activités doivent également être renforcées;

iii) intensifier la collaboration Afrique-UE en matière de recherche en:

- renforçant la collaboration entre chercheurs et innovateurs africains et européens, notamment en augmentant les perspectives de développement de carrière pour les chercheurs dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie et d'autres types de projets Horizon 2020;
- soutenant le renforcement des capacités en matière de recherche en Afrique par des programmes tels que les bourses de recherche de l'Union africaine;
- soutenant la mise en place d'un environnement numérique ouvert dans le domaine de la recherche pour les universités et les organismes de recherche en Afrique.

Initiatives phares

- Lancer une facilité en faveur de la jeunesse africaine, en étendant le champ d'application du programme Erasmus+ au moyen de trois initiatives distinctes:
- A. Mettre en place le programme «Youth empowerment» (Autonomisation des jeunes) pour renforcer les capacités des organisations de jeunesse et promouvoir la mobilité entre les jeunes et les jeunes entrepreneurs en Afrique et en Europe.
 - B. Piloter un projet de mobilité de l'EFP.
- C. Renforcer la section africaine de l'Association des étudiants et des anciens étudiants d'Erasmus+.
- **Mettre sur pied une facilité EFP de l'UE** pour renforcer la pertinence de l'EFP au regard du marché du travail et promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables.